

Ministère de la Santé

Fiche d'information du fournisseur de soins de santé : Vaccins contre la grippe pour les personnes âgées de 65 ans et plus

Ce document est fourni à titre informatif seulement. Il n'a pas pour but de fournir des conseils médicaux ou juridiques.

Faits marquants des changements :

- Retrait de la section sur la souche B/Yamagata, car elle n'a pas circulé depuis 2020.
- Mise à jour des souches du vaccin contre la grippe.
- Mises à jour des dates mises à jour pour la saison grippale 2026-2027.
- Mise à jour des tableaux avec des détails sur les produits vaccinaux.

Programme universel de vaccination contre la grippe (PUVG)

Le Programme universel de vaccination contre la grippe (PUVG) de l'Ontario offre chaque année un vaccin antigrippal gratuit aux personnes âgées de six mois et plus qui vivent, travaillent ou vont à l'école en Ontario.

Ces personnes peuvent être tenues de fournir une preuve qu'ils vivent, travaillent ou fréquentent l'école en Ontario pour recevoir le vaccin contre la grippe financé par des fonds publics. Avoir une carte de santé n'est PAS obligatoire, cependant, certains professionnels de la santé peuvent en demander une pour leurs services. Les personnes admissibles sans carte de santé peuvent recevoir le vaccin contre la grippe dans un centre communautaire de santé, une pharmacie participante, un [bureau de santé publique](#) local ou une autre clinique communautaire. Pendant la saison grippale, la population de l'Ontario peut communiquer avec leur [bureau de santé publique](#) local s'ils ont besoin d'aide pour localiser un vaccin contre la grippe.

Importance de la vaccination contre la grippe

Le vaccin contre la grippe est la meilleure défense contre la contagion et la propagation du virus grippal, aidant à sauver des vies et à réduire la pression sur notre système de santé. La protection contre l'infection et la maladie du virus grippal grâce à la vaccination contre la grippe peut offrir un avantage supplémentaire pour se protéger contre d'autres maladies telles que le streptocoque du groupe A invasif (SGA) ou l'aggravation de maladies chroniques existantes comme les maladies cardiovasculaires.

Pendant la saison des maladies respiratoires et avec la circulation attendue de la COVID-19 et du virus syncytial respiratoire (VRS) cet automne, il sera essentiel de prévenir la morbidité et la mortalité liées à la grippe afin de réduire la pression sur le système de santé afin d'assurer sa capacité à répondre aux urgences liées aux soins de santé.

Visitez le site Web du ministère pour plus d'informations à l'intention des professionnels de la santé concernant le [programme de vaccination sur la COVID-19](#) et le [programme de prévention du VRS](#).

Vaccins contre la grippe financés par le secteur public pour les personnes âgées de 65 ans et plus

Les vaccins contre la grippe financés par le secteur public et disponibles pour les personnes âgées de 65 ans et plus comprennent :

- Vaccins trivalents inactivés (VTI), également pour les personnes âgées de 6 mois et plus ([Annexe 1](#))
 - Fluviral
 - Fluzone®
 - Flucelvax®
- Vaccin trivalent inactivé à haute dose (VTI-HD) pour les personnes âgées de 65 ans et plus ([Annexe 2](#))
 - Fluzone® à haute dose
- Vaccin trivalent inactivé avec adjuvant (VTI-Adj) pour les personnes âgées de 65 ans et plus ([Annexe 2](#))
 - Fludax®

Les vaccins VTI-HD et VTI-Adj devraient être offerts, lorsqu'ils sont disponibles, plutôt que les vaccins VTI contre la grippe pour les adultes de 65 ans et plus. Si un produit préféré n'est pas disponible, l'un des vaccins antigrippaux adaptés à l'âge doit être utilisé. La chose la plus importante est que les personnes âgées soient vaccinées. Ne retardez pas la vaccination pour attendre un produit en particulier.

Consultez l'[Annexe 1](#) et l'[Annexe 2](#) pour plus de détails.

Populations admissibles et calendrier des vaccinations

Toutes les personnes appartenant à des groupes prioritaires et à risque élevé selon le Programme de vaccination contre la COVID-19 et le PUVG sont admissibles aux deux vaccins dans les plus brefs délais. Toutes les personnes admissibles à une vaccination précoce contre la COVID-19 (avant la population générale) le sont aussi pour la vaccination précoce du PUVG.

1. Populations à haut risque

Les personnes suivantes présentent un risque accru de complications liées à la grippe ou sont plus susceptibles de nécessiter une hospitalisation et **devraient recevoir** le vaccin contre la grippe **dès qu'il sera disponible à l'automne** :

- Résidents dans des milieux de vie collectifs (par exemple, établissements de soins chroniques, foyers de soins de longue durée, maisons de retraite)
- Adultes âgés de 65 ans et plus
- Femmes enceintes
- Enfants âgés de 6 mois à 4 ans
- Personnes des communautés des Premières Nations, métisses ou inuites ou issues de celles-ci
- Personnes âgées de 6 mois et plus présentant les conditions de santé sous-jacentes suivantes :
 - Troubles cardiaques ou pulmonaires
 - Diabète sucré ou autre maladie métabolique
 - Cancer
 - Conditions ou médicaments qui affaiblissent le système immunitaire
 - Maladie rénale
 - Anémie ou hémoglobinopathie
 - Conditions neurologiques ou de développement neurologique
 - Obésité de classe 3 (indice de masse corporelle de 40 kg/m² ou plus)
 - Enfants et adolescents (de 6 mois à 18 ans) subissant un traitement à l'acide acétylsalicylique pendant de longues périodes

2. Populations prioritaires

Pour optimiser l'administration concomitante avec le vaccin contre la COVID-19, les personnes suivantes **pourraient recevoir** le vaccin contre la grippe **dès qu'il sera disponible à l'automne** :

- Personnel et fournisseurs de soins dans les milieux de vie collectifs (par exemple, établissements de soins chroniques, maisons de soins de longue durée, maisons de retraite)
- Travailleurs du secteur de la santé
- Premiers intervenants
- Membres de communautés défavorisées
- Personnes dont les activités professionnelles ou récréatives augmentent leur risque d'exposition aux virus de la grippe aviaire A

- Les personnes ayant une exposition significative aux oiseaux ou aux mammifères sont plus susceptibles d'avoir une exposition significative à la grippe A (H5N1) par interaction avec des oiseaux ou des mammifères (comme la volaille, le bétail, les abattoirs et les usines de transformation, les agents/chercheurs de la faune et les vétérinaires). Les vaccins contre la grippe saisonnière ne protègent pas contre l'infection par les virus de la grippe A (H5N1). Cependant, ils pourraient réduire le risque d'infection concomitante saisonnière entre l'humain et le virus de la grippe A (H5N1) ainsi que le risque de réassortiment viral menant à un virus transmissible chez l'humain avec un potentiel pandémique.

3. Population générale

Les personnes (âgés de 6 mois et plus sans contre-indications) qui ne font pas partie des populations à haut risque ou prioritaires décrites ci-dessus **peuvent recevoir** le vaccin contre la grippe **à partir du 26 octobre 2026**.

Les personnes des deux groupes suivants sont **particulièrement recommandées** pour recevoir le vaccin contre la grippe, une fois admissibles (à partir du 26 octobre 2026) :

- I. Personnes capables de transmettre la grippe à ceux inscrits dans la section des populations à haut risque ci-dessus et/ou aux nourrissons de moins de 6 mois :
 - Fournisseurs de soins dans la communauté
 - Contacts ménagers (adultes et enfants) de personnes à haut risque de complications liées à la grippe
 - Femmes allaitantes
 - Personnes qui prodiguent des soins aux enfants de 4 ans et moins
 - Membres d'une famille où l'on attend un nouveau-né pendant la saison de la grippe
 - Ceux qui fournissent des services dans un milieu fermé ou relativement fermé à des personnes à haut risque de complications liées à la grippe (par exemple, l'équipage d'un navire)
- II. Personnes qui fournissent des services communautaires essentiels

Recommandations de dose

Pour les adultes de 65 ans et plus, une dose annuelle du vaccin contre la grippe est recommandée (à chaque saison de la grippe), car les virus de la grippe changent souvent et l'immunité diminue entre les saisons de la grippe.

Protection contre les souches du vaccin contre la grippe

Chaque année, la composition du vaccin saisonnier contre la grippe vise à protéger contre les souches en circulation anticipées.

Consultez l'[Annexe 3](#) pour les souches de grippe qui devraient être incluses dans la saison 2026-2027 de l'hémisphère Nord selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Fluad® (VTI-Adj)

FLUAD® (VTI-Adj) est un vaccin contre la grippe inactivé avec adjuvant, autorisé pour les personnes âgées de 65 ans et plus. Un adjuvant est une substance ajoutée à un vaccin qui aide le receveur à développer une meilleure réponse immunitaire comparativement à recevoir un vaccin sans adjuvant. C'est important pour les vaccins ciblant les personnes âgées qui peuvent ne pas avoir une réponse immunitaire aussi forte au vaccin contre la grippe que les plus jeunes. L'adjuvant dans Fluad® est un mélange d'huile dans l'eau

Fluzone® à haute dose (VTI-HD)

Fluzone® à haute dose (VTI-HD) est un vaccin inactivé contre la grippe autorisé pour les personnes âgées de 65 ans et plus. Le VTI-HD contient une quantité plus élevée d'antigène par souche que les formulations de vaccins antigrippaux à dose standard. Le VTI-HD contient 60 µg de protéine d'hémagglutinine (HA) pour chacune des trois souches vaccinales, comparativement à 15 µg d'HA par souche dans un VTI à dose standard.

Des études ont démontré que la teneur plus élevée en antigènes dans le vaccin à haute dose améliore la réponse immunitaire et la prévention des hospitalisations grippales chez les adultes de 65 ans et plus comparativement au vaccin à dose standard, ce qui est important puisque les personnes âgées peuvent ne pas répondre aussi bien aux vaccins contre la grippe que les plus jeunes.

Recommandations pour les personnes de 65 ans et plus

Les VTI-HD et VTI-Adj devraient être offerts, lorsqu'ils sont disponibles, plutôt que les VTI contre la grippe pour les adultes de 65 ans et plus. Si un produit préféré n'est pas disponible, l'un des vaccins antigrippaux adaptés à l'âge doit être utilisé. La chose la plus importante est que les personnes âgées soient vaccinées. Ne retardez pas la vaccination pour attendre un produit en particulier.

À ce jour, il existe peu de preuves comparant directement les formulations VTI-HD et VTI-Adj ou les formulations VTI-Adj et VTI. Par conséquent, il n'y a pas de recommandation préférentielle pour l'utilisation du vaccin VTI-HD contre VTI-Adj pour ce groupe d'âge.

Selon les [recommandations du CCNI pour les personnes âgées de 65 ans et plus](#), les informations suivantes doivent être prises en compte lors de la discussion des options de vaccination :

- Il existe peu de preuves comparant directement le VTI-HD et le VTI-Adj.
- Le VTI-HD et le VTI-Adj semblent tous deux offrir une meilleure protection comparativement à la dose standard de VTI.
- Le VTI-HD et le VTI-Adj sont toutes deux des alternatives efficaces au VTI, sans différence identifiée en matière de sécurité, selon des preuves directes chez les adultes de 65 ans et plus.

Pour plus d'informations sur les vaccins disponibles pour les personnes de 65 ans et plus, veuillez consulter ce qui suit :

- [Déclaration d'un comité consultatif Comité consultatif national de l'immunisation \(CCNI\) : Déclaration sur la vaccination antigrippale pour la saison 2026-2027](#)
- [Déclaration du comité consultatif \(DCC\) Comité consultatif national de l'immunisation \(CCNI\) Directives supplémentaires sur la vaccination antigrippale chez les adultes de 65 ans et plus](#)

Administration concomitante

Les vaccins contre la grippe pour les personnes âgées de 65 ans et plus (c'est-à-dire VTI-HD, VTI-Adj et VTI) peuvent être administrés en même temps, ou à tout moment avant ou après d'autres vaccins, y compris le vaccin contre la COVID-19 et/ou le virus syncytial respiratoire (VRS).

Si plusieurs injections doivent être administrées pendant la même visite, des membres différents devraient être utilisés si possible. Sinon, les injections peuvent être administrées dans le même muscle, séparés d'au moins 2,5 cm (1 po). Différents équipements de vaccination (aiguille et seringue) doivent être utilisés pour chaque vaccin.

Contre-indications et précautions

Ne pas administrer le vaccin contre la grippe aux :

- Personnes ayant des antécédents d'anaphylaxie à une dose antérieure de vaccin contre la grippe, et/ou
- Personnes ayant fait preuve d'une réaction immédiate ou anaphylactique au vaccin contre la grippe, ou à n'importe quel composant d'un vaccin contre la grippe spécifique ou de son contenant, sauf l'œuf.

Selon le [CCNI](#), les personnes allergiques aux œufs peuvent être vaccinées contre la grippe en utilisant la dose complète de n'importe quel produit adapté à son âge, y compris le VTI, le VTI-HD et le VTI-Adj. Voir la section IV de Chapitre sur la grippe du Guide canadien d'immunisation et Déclaration sur le vaccin antigrippal pour la saison 2018-2019 pour les études appuyant la [recommandation du CCNI pour les personnes allergiques aux œufs](#).

Toute personne ayant développé le syndrome de Guillain-Barré (SGB) dans les six semaines suivant une vaccination antigrippale précédente ne devrait généralement pas être vaccinée. Cependant, cela doit être évalué par rapport aux risques de ne pas être protégé contre la grippe. Certaines études ont trouvé une possible petite association entre le vaccin antigrippal injectable et le SGB (veuillez consulter la section [Effets indésirables](#) pour plus de détails).

Les personnes atteintes d'une maladie aiguë grave au moment de la vaccination devraient attendre que les symptômes disparaissent avant d'être vaccinées. La vaccination ne devrait pas être retardée en raison d'une maladie aiguë mineure, avec ou sans fièvre.

Efficacité des vaccins

Les virus de la grippe évoluent constamment par dérive antigénique (changements lents au fil du temps) et par déplacement antigénique (changements majeurs soudains). Par conséquent, ils peuvent changer d'une saison à l'autre et même évoluer au cours d'une saison grippale. Le vaccin contre la grippe est conçu pour protéger contre les virus grippaux que la surveillance et la recherche indiquent être probablement les plus courants durant la prochaine saison grippale, comme recommandé par l'OMS.

La protection offerte par le vaccin contre la grippe varie d'une année à l'autre selon la compatibilité des souches incluses dans le vaccin avec celles en circulation. L'efficacité du vaccin contre la grippe dépend aussi d'autres facteurs comme l'âge et l'état de santé de la personne. Il a été démontré que la vaccination contre la grippe réduit le nombre de visites chez le médecin, d'hospitalisations et de décès.

Bien qu'une correspondance moins qu'idéale entre la souche vaccinale et la souche en circulation puisse réduire l'efficacité du vaccin, même des vaccins mal adaptés peuvent généralement offrir une certaine protection contre les virus de la grippe en circulation. Les vaccins contre la grippe protègent aussi contre plusieurs souches, donc si une souche du vaccin ne correspond pas à une souche en circulation, il existe d'autres souches grippales dans le vaccin qui pourraient tout de même correspondre aux souches virales en circulation.

Il faut généralement environ deux semaines après la vaccination pour développer une protection contre la grippe. À mesure que la protection diminue avec le temps et puisque les souches grippales changent fréquemment, il est important d'être vacciné chaque année (chaque saison grippale). Le vaccin ne protège pas contre d'autres maladies respiratoires, ni contre la COVID-19 qui pourraient présenter certains des mêmes symptômes et être confondus avec la grippe.

Sécurité des vaccins

Les vaccins contre la grippe autorisés au Canada sont sécuritaires et bien tolérés. Comme pour les autres vaccins, ils doivent être autorisés à être utilisés par le régulateur canadien, Santé Canada, après examen de la sécurité d'un produit et de son efficacité (par exemple, essais cliniques et autres preuves).

Une fois qu'un vaccin est autorisé pour utilisation au Canada, la sécurité du vaccin est continuellement surveillée par la surveillance provinciale en Ontario et les systèmes nationaux de surveillance, avec la coordination et la collaboration entre Santé Canada, l'Agence de la santé publique du Canada et les partenaires provinciaux et territoriaux.

De très petites quantités de conservateurs, comme le thimérosal, peuvent être ajoutées à certaines formulations multidoses du vaccin contre la grippe afin de prévenir la croissance de microbes pathogènes dans le vaccin. L'Organisation mondiale de la santé affirme que le thimérosal contenu dans les vaccins est sûr, car la quantité contenue dans les vaccins est bien en dessous des niveaux nocifs.

Effets indésirables

Beaucoup de personnes qui reçoivent le vaccin contre la grippe n'ont aucun effet secondaire ou effet indésirable. Pour ceux qui en ont, les effets secondaires sont généralement légers et durent quelques jours. Les effets secondaires les plus courants du vaccin contre la grippe sont :

- Rougeur, gonflement et courbatures au site d'injection
- Mal de tête
- Fatigue/faiblesse
- Fièvre

Les réactions allergiques (anaphylactiques) qui mettent la vie en danger sont très rares. Si elles surviennent, c'est généralement dans les quelques minutes à quelques heures suivant la réception du vaccin.

D'autres événements rares associés au vaccin contre la grippe comprennent les suivants :

Syndrome de Guillain-Barré (ou SGB)

Le SGB est une maladie rare qui cause la paralysie musculaire et a été associée à certaines maladies infectieuses (par exemple, *Campylobacter* une bactérie qui cause la diarrhée). Certaines études ont trouvé une possible petite association entre le vaccin injectable contre la grippe et le SGB. Dans l'ensemble, ces études estimaient le risque de SGB après la vaccination à moins de 1 ou 2 cas de SGB pour un million de personnes vaccinées. D'autres études n'ont trouvé aucune association. Comparativement au très faible risque du SGB, le risque de maladie et de décès associés aux infections grippales est beaucoup plus élevé. Même si le SGB après une maladie grippale est rare, le SGB est plus fréquent après une maladie grippale qu'après la vaccination contre la grippe. Toute personne ayant développé le syndrome de Guillain-Barré (SGB) dans les six semaines suivant une vaccination antigrippale précédente ne devrait généralement pas être vaccinée. Cependant, cela doit être évalué par rapport aux risques de ne pas être protégé contre la grippe.

Syndrome oculo-respiratoire (SOR)

Au Canada, durant la saison grippale de 2000-2001, le SOR a été signalé après l'administration du vaccin contre la grippe chez certaines personnes. Les symptômes comprennent des rougeurs dans les deux yeux qui ne démangent pas, ainsi qu'un ou plusieurs symptômes respiratoires survenant dans les 24 heures suivant la vaccination contre la grippe, avec ou sans gonflement du visage. Depuis la saison grippale de 2000-2001, beaucoup moins de cas de SOR ont été signalés chaque année.

Les personnes ayant déjà ressenti des symptômes de SOR dans le passé peuvent être immunisées à nouveau en toute sécurité avec le vaccin contre la grippe, sauf celles qui ont eu des symptômes respiratoires inférieurs sévères (sifflement, oppression thoracique, difficultés respiratoires) dans les 24 heures suivant la vaccination contre la grippe. Ces personnes devraient consulter un expert médical avant d'être vaccinées à nouveau contre la grippe.

Directives de manifestations cliniques inhabituelles (MCI) à la suite de l'immunisation

Pour assurer la sécurité continue des vaccins en Ontario, il est obligatoire pour les médecins, infirmières, pharmaciens et autres professionnels de la santé réglementés prescrits de signaler les MCI en vertu de la [Loi sur la protection et la promotion de la santé](#) dans les sept jours suivant la reconnaissance de la présence d'un MCI. Les fournisseurs de vaccins doivent signaler les MCI par l'entremise des [bureaux de santé publique](#) locaux en utilisant le [Formulaire de déclaration de manifestations cliniques inhabituelles \(MCI\) à la suite de l'immunisation](#).

Les fournisseurs de vaccins doivent conseiller aux bénéficiaires du vaccin ou à leurs parents/tuteurs de contacter un médecin ou une infirmière autorisée dans la classe élargie s'ils subissent un effet indésirable après la vaccination.

Les fournisseurs de vaccins devraient signaler tout événement pouvant être lié à la réception d'un vaccin, comme indiqué dans la [fiche d'information sur la Déclaration d'une MCI de Santé publique Ontario](#). Les événements nécessitant une consultation médicale ou les événements inhabituels ou inattendus sont particulièrement importants. Soumettre un rapport ne signifie pas que le vaccin a causé l'événement.

Certains événements courants ou légers n'ont pas besoin d'être signalés. Cela comprend :

- Fièvre qui n'est accompagnée d'aucun autre symptôme
- Réactions au site d'injection qui durent moins de 4 jours et ne dépassent pas l'articulation la plus proche
- Syncope vasovagale (sans blessure)
- Événements clairement attribués à d'autres causes

Il faut conseiller aux personnes vaccinées de se rendre au service des urgences le plus proche si elles présentent une réaction grave, notamment l'une des réactions suivantes :

- Signes et symptômes d'une réaction allergique sévère, notamment :
 - Urticaire
 - Œdème de la bouche ou de la gorge
 - Difficulté à respirer, enrouement ou respiration sifflante
- Convulsions (crises épileptiques)
- Fièvre élevée (plus de 40 °C ou 104 °F)
- Autres réactions graves

Période d'observation après la vaccination

Le CCNI recommande [une période d'observation de 15 minutes après la vaccination](#), comme l'indique le Guide canadien d'immunisation (GCI). S'il y a une préoccupation spécifique concernant une possible allergie au vaccin, 30 minutes est un intervalle préféré.

Fiche d'immunisation

Chaque bénéficiaire du vaccin devrait recevoir une fiche d'immunisation personnelle permanente (par exemple, une carte jaune d'immunisation). Les bénéficiaires du vaccin, ou leurs parents ou tuteurs, devraient être invités à conserver la fiche dans un endroit sûr et à la présenter à chaque visite médicale afin qu'elle puisse être mise à jour.

Durée de conservation après perforation et dimensions du produit

Les détails sur la durée de conservation après perforation pour chaque produit et les dimensions du produit se trouvent dans l'Annexe 1 et l'Annexe 2.

Signalez tout gaspillage de vaccins à votre BSP. Retournez seulement les fioles/seringues/ampoules non ouvertes au BSP ou au SAMPGO (pour les clients de Toronto) comme pertes. Jetez les fioles/seringues/ampoules ouvertes à travers les déchets biologiques. Le vaccin contre la grippe doit être retourné à l'aide du formulaire de retour de vaccination de votre bureau de santé publique. Visitez le site Web de votre [bureau de santé publique](#) ou contactez-le directement au sujet du processus de retour du vaccin.

Information destinées aux professionnels de la santé

Les professionnels de la santé qui souhaitent obtenir plus d'informations sur la grippe, le vaccin contre la grippe ou le PUVG de la province peuvent se référer au [site Web des fournisseurs de soins de santé du ministère](#), à [Santé publique Ontario](#) ou à leur [bureau de santé publique](#) local.

Informations publiques et sur les patients

Les personnes cherchant des informations générales sur la grippe, le vaccin contre la grippe ou le PUVG de la province peuvent appeler ligne INFO de ServiceOntario au 1 866 532-3161 sans frais en Ontario (ATS#1 800 387-5559) ou visiter : www.ontario.ca/grippe. Les questions concernant le vaccin spécifiques à la condition médicale d'une personne devraient être discutées avec un professionnel de la santé ou un [bureau de santé publique](#) local.

Informations complémentaires

Veuillez consulter les sites Web suivants ou appeler votre bureau de santé publique local :

- a) Programme universel de vaccination contre la grippe : <https://www.ontario.ca/fr/page/programme-universel-de-vaccination-contre-la-grippe>
- b) Agence de la santé publique du Canada – Comité consultatif national sur l'immunisation (CCNI) Déclaration sur le vaccin antigrippale pour la saison : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/immunisation/comite-consultatif-national-immunisation-ccni.html>
- c) Santé publique Ontario : <https://www.publichealthontario.ca/fr/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/influenza>
- d) Immunisation Canada : www.immunize.ca/fr

- e) Centers for Disease Control and Prevention (CDC) – Seasonal Influenza :
www.cdc.gov/flu/
- f) Liste des emplacements des bureaux de santé publique :
www.ontario.ca/fr/page/emplacements-des-bureaux-de-sante

Version française disponible en communiquant avec le 1 866 532-3161 ATS : 1 800 387-5559 (site Web : www.ontario.ca/fr/page/programme-universel-de-vaccination-contre-la-grippe).

Annexes

Annexe 1. Vaccins contre la grippe pour les personnes de 6 mois et plus disponibles dans le cadre du programme de vaccination de 2026-2027.

Abréviation du PUVG	Vaccins trivalents inactivés (VTI)			
Abréviation du CCNI	VII3-SD			VII3-cc
Produit vaccinal	Fluviral	Fluzone®		Flucelvax®
Fabricant	GSK	Sanofi Pasteur		Seqirus
Indication d'âge	6 mois et plus	6 mois et plus		6 mois et plus
Type de vaccin	À base d'œufs	À base d'œufs		Culture cellulaire
Microgrammes d'hémagglutinine	15 µg	15 µg		15 µg
Dosage	0,5 mL	0,5 mL		0,5 mL
Adjuvant	Non	Non		Non
Route	IM	IM		IM
Allergènes les plus courants ¹	• Protéine d'œuf² • Formaldéhyde • Thimérosal	• Protéine d'œuf² • Formaldéhyde • Thimérosal³		Ne contient PAS de protéine d'œuf, de formaldéhyde ou de thimérosal
Format	FMD	FMD	SPR	SPR
Volume	0,5 mL	0,5 mL	0,5 mL	0,5 mL
Nombre de doses par fiole/seringue	10 doses	10 doses	1 dose	1 dose
Nombre de doses par paquet	10 doses	10 doses	10 doses	10 doses
Dimension du paquet (cm) (longueur x largeur x hauteur)	6,9 x 2,7 x 2,7	5,4 x 3,6 x 5,8	9,9 x 10,4 x 2,3	15,4 x 13,0 x 2,4
Durée de conservation après perforation (de +2 °C à +8 °C)	28 jours	28 jours	s.o.	s.o.
DIN	02420686	02365936	02365707	02553708
Monographie du produit	Veuillez vous référer à la Base de données sur les produits pharmaceutiques de Santé Canada			

FMD = Flacon multidose SPR = seringue préremplie IM = injection intramusculaire
CCNI = Comité consultatif national de l'immunisation

¹ N'importe quel composant d'un vaccin peut être un allergène potentiel. Ce tableau identifie les allergènes les plus courants.

² Voir la section contre-indications et précautions aux pages 5 à 6 concernant les allergies aux œufs.

³ Format de flacon multidose seulement.

Annexe 2. Vaccins contre la grippe pour les personnes de 65 ans et plus disponibles dans le cadre du programme de vaccination de 2026-2027.

Abréviation du PUVG	Vaccin trivalent inactivé à haute dose (VTI-HD)	Vaccin trivalent inactivé avec adjuvant (VTI-Adj)
Abréviation du CCNI	VII3-HD	VII3-Adj
Produit vaccinal	Fluzone® à haute dose	Fluad®
Fabricant	Sanofi Pasteur	Seqirus
Indication d'âge	65 ans et plus	65 ans et plus
Type de vaccin	À base d'œufs	À base d'œufs
Microgrammes d'hémagglutinine	60 µg	15 µg
Dosage	0,5 mL	0,5 mL
Adjuvant	Non	Oui
Route	IM	IM
Allergènes les plus courants ¹	• Protéine d'œuf ² • Formaldéhyde	• Protéine d'œuf ² • Formaldéhyde • Kanamycine • Néomycine
Format	SPR	SPR
Volume	0,5 mL	0,5 mL
Nombre de doses par fiole/seringue	1 dose	1 dose
Nombre de doses par paquet	5 doses	10 doses
Dimension du paquet (cm) (longueur x largeur x hauteur)	2,3 x 9,9 x 10,4	15,4 x 13 x 2,4
Durée de conservation après perforation (de +2 °C à +8 °C)	s.o.	s.o.
DIN	02445646	02362384
Monographie du produit	Veuillez vous référer à la Base de données sur les produits pharmaceutiques de Santé Canada	

FMD = Flacon multidose SPR = seringue préremplie IM = injection intramusculaire
CCNI = Comité consultatif national de l'immunisation

¹ N'importe quel composant d'un vaccin peut être un allergène potentiel. Ce tableau identifie les allergènes les plus courants.
² Voir la section contre-indications et précautions à la page 5 concernant les allergies aux œufs.

Important :

- Fluzone® et Fluzone® à haute dose sont des produits DIFFÉRENTS. Fluzone® à haute dose est autorisée uniquement pour les personnes âgées de 65 ans et plus. Veuillez faire preuve de prudence lors de l'administration des produits Fluzone®.

Annexe 3. Souches de grippe pour la saison 2026-2027 de l'hémisphère nord.

Souches de grippe	VTI à base d'œufs Fluviral Fluzone® Fluzone® à haute dose Fluad®	VTI basés sur la culture cellulaire Flucelvax®
Virus de type A/Missouri/11/2025 (H1N1) pdm09;	✓	✓
Virus de type A/Darwin/1454/2025 (H3N2);	✓	
Virus de type B/Tokyo/EIS13-175/2025 (B/Victoria lineage);	✓	
Virus de type B/Pennsylvanie/14/2025 (B/Victoria lineage);		✓
Virus de type A/Darwin/1415/2025 (H3N2)		✓